

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1519

Artikel: Avant le vote, le débat démocratique?
Autor: Nordmann, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant le vote, le débat démocratique?

POUR L'ÉLECTEUR, LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EST INDÉNIA- BLEMENT TRÈS PRATIQUE. CONSÉ- QUENCE DIRECTE, CE SYSTÈME présente l'avantage d'accroître la participation d'une dizaine de points. Les électeurs reçoivent le matériel de vote vingt-cinq jours avant le dépouille- ment et l'on observe qu'après treize jours, une bonne moitié a déjà voté. A cette aune, on se dit que la concen- tration d'annonces, d'affiches, de soi- rées et d'éditoriaux dans les deux der- nières semaines n'a guère de sens. Même à Genève, qui connaît le vote par correspondance depuis plusieurs années, les acteurs ont de la peine à intégrer la nouvelle donne: le pic du débat ne devrait-il pas se situer envi- ron quatre semaines avant l'échéance? En dépit de son côté pratique, l'allon- gement de la période de vote pose deux problèmes graves. Premièrement, seuls les comités disposant de moyens financiers importants sont capables d'acheter des supports publicitaires pendant toute la période pertinente, environ sept semaines. La distorsion des chances en faveur des lobbys éco- nomiques et de la position gouverne- mentale est indéniable.

Deuxièmement, l'électeur peut voter avant le démarrage du débat public. Or la discussion publique et la confrontation des arguments sont consubstantielles à la démocratie. On ne saurait faire l'économie d'un temps de débat avant que chacun prenne sa décision.

Vu sous cet angle, le système de vote par correspondance tel qu'il est orga- nisé aujourd'hui, représente un puis-

sant incitatif au vote «irréfléchi».

La loi fédérale sur les droits politiques prévoit la réception des cartes de légi- timation et des bulletins de vote entre trois et quatre semaines avant le scru- tin. Le législateur fédéral a toutefois prévu que les cantons puissent procé- der en deux envois successifs, expé- diant la brochure explicative plus de quatre semaines à l'avance. Cette solu- tion n'est toutefois guère pratiquée, car elle accentuerait encore un étale- ment nuisible à la nécessaire drama- turgie démocratique.

Par souci d'efficacité, les cantons se sont logiquement calqués sur les délais fédéraux. Mais sur le plan logistique, il est tout à fait possible de raccourcir le laps de vingt-cinq jours: c'est ainsi qu'en cas de second tour d'élection, le droit vaudois prévoit la réception du ma- tériel de vote cinq jours avant la date du scrutin. Le sain déroulement du débat exigerait que l'on reçoive les brochures explicatives quatre semaines à l'avance et que la carte de légiti- mation et les bulletins n'arrivent que dans un second courrier, dix jours à l'avan- ce. Il vaudrait donc la peine d'adapter dans ce sens la loi fédérale sur les droits politiques. Le prix de 0.80 cts par électeur, que coûterait un second envoi, paraît raisonnable en regard de l'enjeu pour la démocratie. RN

Le système de vote par correspondance tel qu'il est organisé aujourd'hui, représente un puissant incitatif au vote «irréfléchi».

Sommaire

Bilatérales bis: La longue saga de la fraude douanière (p. 2)

Prévention: L'alcool en déroute (p. 3)

Suisse-Europe: Un seul scénario: l'adhésion (p. 4)

Votations: Battu, mais pas débattu (p. 5)

Programme de législature: Neuchâtel, un *must*? (p. 6)

Arts plastiques: Le temps des illusions (p. 8)